

**Compte rendu**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 2 mars 2020 à 18h30**

**Présents :** AVENIER Sophie, , GERMAIN Denis, GILIBERT Françoise, GILOZ Jean-Claude, HEBERT Richard, JOLLAND Marie-Chantal, , LEMAIRE Anne-Marie, LONGIS Maryline, MARIN Béatrice, PHILIBERT Michel, JULLIN Carine, VEYRAND Pierre  
LANOY Julien

**Excusés / Absents :** MAYET René, CROS Jean-Pierre, RAGOT Celine, BLANC Jean Pierre, GIROND Odile JULLIN Carine, GARNIER Christian JUNIQUE Mathieu

**Secrétaire de séance :**

**1/ Signature du registre des délibérations de la séance du 27 janvier 2020**

**2/ Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande de mettre à l'ordre du jour deux nouveaux points, l'un portant sur une convention de coopération intercommunale pour la médiathèque, l'autre portant sur la démission d'un conseiller municipal.  
Accepté à l'unanimité**

**3/ Monsieur Philibert Michel, adjoint aux finances, donne lecture au conseil municipal des résultats financiers 2019 pour chaque budget :**

**Bibliothèque**

➤ Compte administratif

Recettes de fonctionnement : 45 229,25€

Dépenses de fonctionnement : 41 559.70€

**Résultat de fonctionnement : 3 669.55€**

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2020

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget bibliothèque 2020 comme suit :

**Excédent de fonctionnement : 3 914.47€ (report 2018+ résultat 2019)**

Accepté à l'unanimité des votants

**Gîte Auberge**

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 0.00€

Dépenses d'investissement : 0.00€

**Résultat d'investissement : 0.00€**

Recettes de fonctionnement : 18 919.33€

Dépenses de fonctionnement : 15 542.13€

**Résultat de fonctionnement : 3 377.20€**

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2020

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Gîte Auberge 2020 comme suit :

43 647.10€ en excédent de fonctionnement. (report 2018+ résultat 2019)

Accepté à l'unanimité des votants

<b>Compte rendu</b> <b>Conseil municipal &amp; délibérations</b> <b>Séance du 2 mars 2020 à 18h30</b>
---

## LASM

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 33 440.80€

Dépenses d'investissement : 9 563.48€

**Résultat d'investissement : 23 877.32€**

Recettes de fonctionnement : 27 797.88€

Dépenses de fonctionnement : 9 451.56€

**Résultat de fonctionnement : 18 346.32€**

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2020

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget LASM 2020 comme suit:

Affectation obligatoire en recettes d'investissement pour 6 372.60€ et 19 969.08€ en excédent de recette de fonctionnement.

Pour information le solde d'investissement est de - 6 372.60

Accepté à l'unanimité des votants

## Restaurant scolaire

➤ Compte administratif

Recettes de fonctionnement : 68 588.50€

Dépenses de fonctionnement : 64 754.73€

**Résultat de fonctionnement : 3 833.77€**

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2020

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget restaurant scolaire 2020 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 10 423.49€

Accepté à l'unanimité des votants

Arrivée de Mme Jullin Carine

## Commune-

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 1 191 645.48€

Dépenses d'investissement : 2 208 946.39€

**Résultat d'investissement : -1 017 300.71€**

**Reste à réaliser 2019 : +355 264.00€**

Recettes de fonctionnement : 1 235 849.30€

Dépenses de fonctionnement : 967 547.71€

**Résultat de fonctionnement : 268 301.59€**

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

**Compte rendu**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 2 mars 2020 à 18h30**

➤ Affectation des résultats, report au BP 2020

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Commune 2020 :  
920 834.28€ (report 2018 + résultat 2019) se répartissant comme suit :  
378 347.54 € affectation obligatoire en recettes d'investissement et 542 486. 74€ en excédent de fonctionnement.  
Pour information, le solde d'investissement est de -733 611.54€  
Accepté à l'unanimité des votants

Il est à noter que Mme le maire n'a pas pris part au vote des comptes administratifs

**4/Avenant n°1 marche aménagement rue la Ménagerie**

Modification de marché Aménagement Rue de la Ménagerie afin de prendre en compte la participation d'ENEDIS et la diminution du volet espaces verts pour un montant de -53 500€ HT.

Le nouveau Marché s'élève à 201 011.50€ HT

Accepté à l'unanimité des votants

**5/Avenant 1 Maîtrise d'œuvre Marché aménagement de la grande rue**

Le marché prévisionnel a été revu à la baisse, mais au vue de la complexité des travaux, la maîtrise d'œuvre a dû revoir son forfait à la hausse.

Le montant du nouveau marché se porte à 13 595.60€ HT.

Accepté à l'unanimité des votants

**6/ Aménagement de la grande rue- choix de l'entreprise**

Après consultation des entreprises, la commission d'attribution des marchés propose de retenir la proposition qui prend en compte le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre. Le choix se porte sur la société TOUTENVERT pour un montant de 82 128.05 € HT.

Accepté à l'unanimité des votants

**7/ Restructuration des bâtiments communaux. Travaux complémentaires :**

**Toitures – Lucarne – reprise des pierres au- dessus de la façade des pauvres.**

**Choix de l'entreprise pour la toiture. Demande de dérogation 1% et demande de subvention**

L'entreprise retenue pour les travaux complémentaires de la toiture est la société Les métiers du Bois, pour un montant de 229 216.51€HT. Le montant global des travaux complémentaires y compris le coût de la maîtrise d'œuvre, se monte à 434 257.66€ HT.

Une demande de subvention sera faite auprès de l'Etat et de la Région ainsi qu'une demande de dérogation de 1% auprès du préfet dans le cadre de travaux d'investissement sur bâtiments historiques.

Accepté à l'unanimité des votants

Arrivée de Mr GARNIER Christian

**8/ Avenant n° 3 missions DIA, APD, PRO, ACT, EXE + VISA, DET, AOR et OPC –**

Concernant la restauration des couvertures et des lucarnes du bâtiment dit « de la Porterie.

Le montant de l'avenant de la maîtrise d'œuvre pour les travaux complémentaires est de 47 014,15 euros HT.

Accepté à l'unanimité des votants

**Compte rendu**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 2 mars 2020 à 18h30**

**9/Avenant n°4– Réactualisation des honoraires de la mission OPC**

Dans le cadre des travaux de restructuration des bâtiments communaux et selon les plannings prévisionnels mis à jour, détaillant les dates prévisionnelles de réception des tranches ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2, soit un ajustement de 8 mois supplémentaires, il est demandé les honoraires supplémentaires d'un montant de : 17 121.87 € HT

Accepté à l'unanimité des votants

**10/ Avenant n° 2 : Marché de travaux lot 8 – Menuiserie intérieures,-Parquet**

Des travaux de menuiseries initialement prévus au marché de base de l'entreprise (dépose des portes sans réemploi, révision de sous-face de plancher bois conservés, création d'une porte coulissante n'ont pas été réalisés pour un montant de 30 698.00 € HT.

Des travaux modificatifs pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n° 1 et la tranche conditionnelle n° 2 doivent être réalisés pour un montant de 63 809.00 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 est donc de 33 111.00 € HT

Accepté à l'unanimité des votants

**11/ Embauche d'un Adjoint Technique en CDD sur un poste vacant**

Suite à la démission d'un agent technique il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour 35h00 en CDD

Accepté à l'unanimité des votants

Une offre d'emploi a été publiée, le choix du candidat sera effectué par la nouvelle équipe municipale.

**12/ Création du poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

En raison de l'avancement par ancienneté d'un agent et suite à l'avis favorable de la commission paritaire du 28 janvier 2020 , il conviendrait de créer un poste de Rédacteur principal de 2ème classe .

Accepté à l'unanimité des votants

**13/ MODALITES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Suite au contrôle de l'égalité sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire, il est nécessaire d'intégrer dans ce régime le 13ème mois.

Accepté à l'unanimité des votants

**14/ Projet de territoire**

Mme le Maire donne lecture du projet de territoire pour lequel plusieurs axes ont été présentés.

Le choix des élus de la communauté de communes s'est porté sur le développement économique et le renforcement de l'habitat pour un montant de 500 000€ . La Communauté de communes contribuera à hauteur de 250 000€. La différence sera répartie sur l'ensemble des communes membres et viendra en déduction de l'attribution de compensation. Pour la commune de St Antoine le montant est de 6 160€.

**Compte rendu**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 2 mars 2020 à 18h30**

**15/ Convention de coopération intercommunale (médiathèques)**

Le réseau de lecture public de Saint-Marcellin Vercors Isère est le fruit d'une volonté partagée par l'ensemble des élus du territoire visant à satisfaire les besoins culturels de la population en participant au développement global du territoire. Il est composé de 3 Médiathèques Tête de Réseau et d'une médiathèque communautaire et de 11 médiathèques associées qui restent sous la tutelle de leur commune respective.

Une convention de coopération intercommunale est proposée entre la SMVIC et la commune afin de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puissent trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités.

Acceptée à l'unanimité des votants.

Il est précisé qu'une carte et un prix uniques pour tout le réseau doit être mis en place.

**16/ Démission d'un conseiller municipal.**

Mme le maire informe le conseil municipal de la démission d'un conseiller municipal.

**17/Organisation du bureau de vote pour les élections du 15 mars**

Il est demandé à tous les conseillers de se porter sur le tableau pour la tenue du bureau de vote des élections du 15 mars 2020.

Il est précisé que la présence de chacun est tenu de rester le soir pour le dépouillement.